



LE LORETTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

1er NOVEMBRE 1982 — VOL. 2, NO. 3

RÉFÉRENDUM

C'est dimanche le 14 novembre que la population de l'Ancienne-Lorette tranchera définitivement le problème de la réparation de la toiture de l'Amphiglace. Le Référendum aura lieu à la cafétéria de la Polyvalente de 9h00 à 19h00.

Lors d'une consultation publique en septembre, 3 335 enveloppes-questions ont été mises à la poste et 1 736 ont été retournées à l'Hôtel de Ville pour le 17 septembre, date limite de la consultation, ce qui représente une proportion de 52%. 890 personnes ont opté pour des réparations immédiates en acceptant la taxe spéciale sur un ou cinq ans alors que 608 ont voté en faveur des réparations une fois les procédures judiciaires terminées. Il y a eu 172 bulletins qui ont été annulés. Ces chiffres tiennent compte des votes signés uniquement. Sur les votes non signés on retrouve 35 personnes en faveur des réparations immédiates et 18 après les procédures.

D'autre part, lors de la signature des registres municipaux, 530 personnes y ont apposé leurs noms, ce qui a obligé la Ville à tenir un référendum. En page 3 de la présente édition, on trouvera toutes les procédures ayant trait au référendum.

SOMMAIRE

Procédures du référendum



Mot du maire et du conseiller



La direction générale



Maisons fleuries



Services municipaux



Novembre à l'Ancienne-Lorette



Prêt-subvention (PCRM)

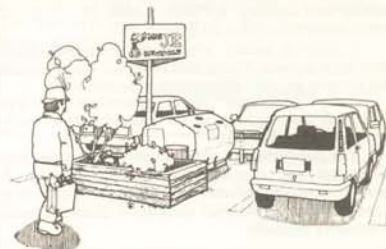
FÊTE FORAINE MARIO MAROIS



La Fête Foraine organisée en l'honneur de Mario Marois des Nordiques de Québec fut couronnée de succès. Plusieurs Loretains sont venus rendre un hommage particulier à l'un des leurs. Cette journée fut rendue possible grâce au Hockey Mineur de l'Ancienne-Lorette et au Club Richelieu. Sur la photo dans l'ordre habituel, M. Patrice Tailleux, président du Club Richelieu; M. Jimmy Lemelin, président du Hockey Mineur; le maire Marcel Pageau; l'Abbé Claude Couture, curé de la paroisse; Mme Marois, mère de Mario; Manon LeHouillier qui a remis les fleurs; Mme Mario Marois et enfin, le numéro 22 des Nordiques, Mario Marois.

Photo: Club Photos Ancienne-Lorette par Clément Falardeau.

RÉCUPÉRATION DU VERRE



La récupération du verre à l'Ancienne-Lorette débutera vers la mi-novembre. Il y aura cinq dépôts installés dans autant de quartiers. Les endroits seront connus dans les prochains jours lors d'une conférence d'information. Les Loretains sont donc invités à utiliser ces dépôts pour y jeter leur verre. Chaque tonne de verre ainsi récupéré signifie une économie de 60,00\$ pour la Ville. Dans l'édition d'octobre du Loretain, on a déjà énuméré les grandes lignes de cette récupération. Il suffira d'insérer les contenants de couleurs et le verre "blanc" (transparent) dans les orifices appropriés identifiés à chacune des catégories.

SOUVENIR: Le 3 mars 1879, le Conseil municipal de l'Ancienne-Lorette adopte un règlement qui oblige tous les propriétaires à poser une échelle du sol au toit et une autre du larmier au faite afin de pouvoir aller jeter dans la cheminée enflammée la pelletée de gros sel qui la calmera.

LE MOT DU MAIRE



Chers concitoyens,

Vous êtes tous invités à la présentation du rapport annuel du "maire" le 15 novembre prochain lors d'une réunion du Conseil à l'hôtel de ville. J'y ferai alors l'analyse des états financiers 1981, un rapport sur l'administration du présent exercice financier et un exposé sur les prévisions budgétaires 1982 de l'Ancienne-Lorette.

Le travail de préparation du budget 1983 est en cours depuis déjà plusieurs semaines et a donné lieu à de nombreuses réunions entre les membres du Conseil, le directeur général et les chefs de service ainsi qu'à plusieurs consultations avec des représentants du Gouvernement provincial et des organismes de gestion de services régionaux, tels la Communauté urbaine de Québec et la Commission de transport de la CUQ.

Je puis vous assurer que ces prévisions budgétaires tiendront compte de la récession économique, des besoins réels de la municipalité et de la capacité de payer des contribuables.

ÉPIDÉMIE

Depuis quelques semaines, il se produit en moyenne un vol par effraction chaque jour dans les limites de notre municipalité. À ce rythme, nous risquons tous et chacun d'être victimes d'un cambriolage au cours des prochains mois et ainsi de perdre à tout jamais des objets précieux, des équipements de tous genres, sans compter des dégâts, des augmentations des coûts d'assurances et autres inconvénients.

Comment pouvons-nous contrer l'action de ces malfaiteurs, cette plaie sociale? Certains répondront "Et la police, qu'est-ce qu'elle fait? C'est aux policiers à nous protéger et à sauvegarder nos biens". Nous avons en effet un corps policier à l'Ancienne-Lorette mais nos policiers ne peuvent être partout en même temps et, pas plus que nous, ne connaissent les projets, les plans et les horaires des voleurs. Il faut se rendre à l'évidence, il est physiquement et économiquement impossible d'avoir un policier en service vingt-quatre heures sur vingt-quatre devant ou à l'intérieur de chacun des établissements commerciaux, des résidences et logements à l'Ancienne-Lorette.

Le moyen le plus efficace pour combattre l'action des voleurs a toujours été et demeure "la prévention". C'est à chacun de nous que revient la responsabilité de fermer à clé sa place d'affaires et son lieu de résidence, de verrouiller fenêtres et entrées, de ne pas laisser le courrier, les dépliants publicitaires et journaux s'accumuler à nos portes, d'éclairer nos propriétés, de solliciter la collaboration de nos voisins et des policiers à l'occasion d'absences courtes ou prolongées.

Si chacun y met du sien, l'Ancienne-Lorette ne deviendra pas un paradis pour les voleurs.

SÉCURITÉ — INCENDIE (Téléphone: 872-9818)

Face à la hausse constante des coûts de l'énergie et avec l'arrivée prochaine de l'hiver, nous recherchons tous des moyens, des substituts pour réduire l'augmentation de la "facture de chauffage".

Certains améliorent l'isolation de leur maison, d'autres convertissent leur système de chauffage à l'huile à celui de l'électricité et la majorité y intègre le traditionnel chauffage au bois.

L'ajout de poêles, d'appareils à combustion lente est le plus populaire et, dans bien des cas, l'installation se fait sans connaissance adéquate et au mépris des normes les plus élémentaires de sécurité.

À ces "bricoleurs", nous demandons pour leur protection, celle de leur famille et de leurs voisins, de faire appel à des experts et de consulter notre Service de protection publique.

Nos policiers-pompiers seront heureux de procéder à une inspection de votre maison pour vous signaler les causes possibles d'incendie, vous informer sur les règlements de prévention de la municipalité (exemple: détecteur de fumée et autres) et de vous fournir conseils et documentation sur les normes et méthode de sécurité incendie.

EN BREF...

Il y a maintenant de nouveaux panneaux indiquant un "ARRÊT" sur la rue Turmel aux intersections St-Alphonse et St-Georges... Une Lorette, Mme Charlotte Juneau Roseberry de la rue St-Jacques recevra le 6 novembre à Montréal le Prix Yvette-Rousseau. Elle s'est classée première au Canada pour un travail (étude) sur les handicapés... La Ville prendra des procédures contre les deux compagnies responsables de l'installation de feux de signalisation à l'angle du Boulevard Hamel et la rue Émilien Rochette. Ces feux sont défectueux depuis leur installation... L'Association des Petits Détaillants Québécois, section de l'Ancienne-Lorette a déposé une pétition demandant à la Ville de ne plus émettre de permis d'opération à de nouveaux dépanneurs, tabagies ou accommodations afin de permettre à ceux déjà en place de survivre...

SÉANCES DE PATINAGE FAMILIAL

Le Service des Loisirs désire rappeler à toute la population qu'il y a une séance de patinage familial le samedi soir de 19h30 à 21h00. Ces séances sont agrémentées de musique de circonstance. À quelques occasions d'ici Noël, en particulier samedi le 27 novembre en l'honneur de la Ste-Catherine et samedi le 18 décembre pour souligner Noël, il y aura des promotions spéciales pour toute la famille. Des informations concernant ces initiatives seront publiées dans une prochaine édition. Le Service des Loisirs désire aussi rappeler qu'il y a des séances de patinage pour les parents et les "petits" le mercredi de 13h30 à 15h00 et c'est gratuit. En plus, les parents qui le désirent peuvent profiter des services de la "halte-garderie" sur place. Pour information on peut communiquer avec le Service des Loisirs à 871-3434.

VOTRE CONSEILLER VOUS PARLE ANDRÉ ROY QUARTIER ST-JEAN-BAPTISTE



Chers concitoyens et chères concitoyennes,

Au-delà du référendum, une SOLIDARITÉ à PRÉSERVER

Comme vous le savez sans doute, se tiendra le 14 novembre prochain un référendum qui décidera de l'ouverture ou de la fermeture de l'amphiglace. C'est donc de ce sujet que j'aimerais causer avec vous aujourd'hui afin d'en dégager le véritable sens.

Quel est-il le véritable enjeu de ce référendum?

Bien sûr, il est l'occasion de se prononcer sur la réparation de l'amphiglace par voie de règlement d'emprunt mais, il est surtout selon moi, l'occasion qui est donnée à toi de l'Âge d'Or, à toi du monde des affaires, à toi qui est sans enfant, à toi utilisateur actuel et futur de l'amphiglace et à toi aussi bénévole, de faire montre d'un geste de partage.

En effet, serons-nous suffisamment SOLIDAIRES pour démontrer à notre jeunesse et à notre entourage que nous sommes capables de régler le dossier de l'amphiglace de façon définitive sans pour autant briser les liens qui doivent nous unir comme collectivité loretteine?

Bien sûr, laisserons-nous en 1982 annihiler les efforts de ceux et celles qui en 1972 se sont donné tant de peine pour que l'amphiglace devienne réalité?

Vous me direz peut-être que le contexte de 1982 n'est pas celui de 1972 et vous avez raison. Cependant, la jeunesse elle, est la même et, à cause de ce contexte justement, cette jeunesse est plus tenaillée qu'hier et a besoin d'exemple capable de lui donner confiance en l'avenir.

D'autre part, au moment où tout se compte en dollars (\$) et en cents (¢), n'existerait-il pas encore aujourd'hui d'autres valeurs qui transcendent le dollar et qui sont gages de jours meilleurs? À cette interrogation je réponds: "Oui, sans hésitation", car ce sont ces autres valeurs qui ont justifié de la valeur.

C'est donc à l'une d'entre elles que je vous convie et j'aimerais, si vous me le permettez, terminer sur ces mots:

"Au lendemain du référendum, il ne doit y avoir ni gagnant, ni perdant, mais un seul vainqueur, la SOLIDARITÉ".

André Roy, conseiller
Quartier St-Jean-Baptiste

PRÊT-SUBVENTION (PCRM)

La restauration et la rénovation des maisons se révélant un point important pour le propriétaire soucieux d'accroître la valeur marchande et la rentabilité de son bien, le Gouvernement fédéral offre l'opportunité d'aider au financement des divers travaux à effectuer par le consentement d'un prêt non remboursable. Par le biais du programme canadien de rénovation des maisons (PCRM), 30% du coût, jusqu'à concurrence de 3 000,00\$ peut vous être octroyé pour réparation, modification ou amélioration de votre résidence, si vous remplissez les critères d'admissibilité.

En l'occurrence, le programme s'adresse aux propriétaires de maisons unifamiliales et bifamiliales, lesquels doivent obligatoirement tenir lieu de résidence principale à l'endroit même de la mise en chantier prévue. À remarquer que le prêt sans intérêt consenti, ne devient subvention après la fin des travaux que si la personne requérante possède et occupe encore la propriété. Les travaux admissibles consistent en réparations, modifications et améliorations effectuées aux installations permanentes ou à la structure de la maison et ceux-ci doivent s'élever à un minimum de 2 500,00\$ en frais d'investissement. Au moins un tiers du coût total des rénovations doit être dépensé pour la main-d'oeuvre fournie par un entrepreneur. Les ménages dont le revenu est supérieur à 48 000,00\$ ne peuvent bénéficier du programme. Si votre revenu total est de 30 000,00\$ ou moins, vous pouvez bénéficier du prêt maximum, en d'autres cas, le montant du prêt non remboursable est réduit de 5% pour chaque 1 000,00\$ de revenu supplémentaire.

Exemple: Le revenu total du ménage est de 34 000,00\$ soit 30 000,00\$ + 4 tranches de 1 000,00\$ en sus. Le prêt maximum non remboursable se calculera donc comme suit: $4 \times 5\% = 20\%$ de 3 000,00\$ = 600,00\$; $3 000,00\$ - 600,00\$ = 2 400,00\$$. 2 400,00\$ prêt maximum non remboursable.

Afin de déterminer si vous avez droit au prêt maximum selon l'envergure des travaux à effectuer, déterminez-en le coût total et communiquez avec le bureau régional de la SCHL à Québec. Le programme est en vigueur depuis le 1^{er} mai et n'a qu'une durée d'un an.

POSTE VACANT COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Les personnes désireuses d'oeuvrer au sein de ce Comité doivent faire parvenir une brève lettre accompagnée de leur curriculum vitae à l'Hôtel de Ville, 1575 rue Turmel, Ancienne-Lorette, G2E 3J5.

LES PROCÉDURES DU RÉFÉRENDUM

En date du 9 septembre 1982, le Conseil de la Ville de l'Ancienne-Lorette adoptait le règlement numéro V-713-82 afin de décréter des travaux à l'Amphiglace et afin de décréter un emprunt au montant de 500 000\$ pour en payer le coût.

Dans le cadre de la procédure d'approbation à laquelle est soumis ce règlement d'emprunt, il y aura référendum le 14 novembre prochain.

Afin de permettre à tous d'être informés des principales règles qui doivent être respectées pour la tenue d'un tel référendum, nous profitons de l'occasion pour vous expliquer brièvement ces règles.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

1. Les règles qui s'appliquent normalement lors d'une élection doivent également s'appliquer au moment d'un référendum en autant qu'elles soient susceptibles d'application et en autant qu'elles n'entrent pas en contradiction avec les règles spécifiques établies par la Loi pour la tenue d'un référendum.
2. Le rôle d'évaluation en vigueur au 9 septembre 1982, date d'adoption du règlement numéro V-713-82, constitue la liste électorale révisée pour le référendum fixé au 14 novembre 1982.

Par conséquent, une personne non inscrite au rôle ne pourra d'aucune façon voter lors de ce scrutin.

DATE ET LIEU DU RÉFÉRENDUM

1. **Date:** Dimanche le 14 novembre 1982, de neuf heures (9h00) à dix-neuf heures (19h00).

2. **Lieu:** À la cafétéria de la Polyvalente.

Note: Un avis public à cet effet a déjà paru dans le Journal de Québec.

QUI PEUT VOTER?

1. Toute personne physique qui répond à chacune des conditions suivantes:

- être inscrite sur le rôle d'évaluation en vigueur le 9 septembre 1982 en tant que propriétaire d'un immeuble imposable;
- être majeure;
- être citoyenne canadienne;
- n'être frappée d'aucune incapacité légale prévue par la Loi.

Note: Le conjoint d'un propriétaire d'un immeuble imposable n'a pas le droit de voter à moins qu'il ne soit lui-même inscrit au rôle d'évaluation.

2. Toute corporation, société commerciale ou association qui répond à chacune des conditions suivantes:

- être inscrite sur le rôle d'évaluation en vigueur le 9 septembre 1982 en tant que propriétaire d'un immeuble imposable;
- a payé ses taxes ou redevances municipales exigibles au 31 décembre 1982;
- a déposé au bureau du greffier de la corporation municipale, au moins trois (3) jours avant la date du référendum, une copie de la résolution adoptée par son conseil d'administration désignant le représentant autorisé à voter pour elle, lequel représentant doit lui-même être majeur, citoyen canadien et être employé, administrateur ou membre de ladite corporation, société commerciale ou association au nom de laquelle il vote.

OFFICIERS D'ÉLECTION

1. Le greffier de la Ville agit d'office comme président d'élection;

2. Le président d'élection voit lui-même à nommer les autres officiers:

- le secrétaire du scrutin;
- les greffiers du scrutin;
- les scrutateurs;
- les constables spéciaux.

3. Pour agir comme officier d'élection, une personne doit avoir le droit d'être inscrite sur le rôle d'évaluation en vigueur au 9 septembre 1982, date d'adoption du règlement faisant l'objet du scrutin.

Cependant, un employé de la Ville peut agir comme officier d'élection même s'il n'est pas inscrit sur le rôle d'évaluation.

Note: Toute personne intéressée à travailler comme officier d'élection le jour du référendum peut entrer en contact directement avec le greffier de la Ville.

FORME DU VOTE

Pour un règlement d'emprunt, tel que le règlement numéro V-713-82, le vote doit être en nombre et en valeur.

Cela signifie que chaque propriétaire ayant le droit de vote reçoit des mains du scrutateur non seulement un bulletin de vote semblable à celui utilisé lors d'une élection (vote en nombre) mais aussi un ou plusieurs autres bulletins représentant l'évaluation totale des immeubles dont il est propriétaire en vertu du rôle d'évaluation (vote en valeur).

Pour recevoir l'approbation des propriétaires, le règlement numéro V-713-82 doit donc être approuvé par la majorité des propriétaires qui ont voté et ce, tant en nombre qu'en valeur.

Note: En ce qui concerne le vote en nombre, un propriétaire n'a droit qu'à un vote, peu importe s'il possède plusieurs immeubles.

Note: En ce qui concerne le vote en valeur, lorsqu'un immeuble appartient à deux copropriétaires ou plus, la valeur est répartie proportionnellement entre les copropriétaires.

TENUE DU SCRUTIN

1. Bureaux de scrutin:

Comme c'est le cas lors d'une élection, les propriétaires ayant droit de vote sont répartis à l'intérieur de plusieurs bureaux de scrutin établis en respectant les limites de quartier (maximum trois cents (300) propriétaires par bureau de scrutin).

2. Vote par anticipation:

Lors d'un référendum, il n'y a pas de vote par anticipation.

3. Agents:

Si demande écrite est faite au président d'élection, ce dernier nomme pour chaque bureau de scrutin deux (2) agents représentant l'opinion affirmative et deux (2) agents représentant l'opinion négative.

4. Secret de vote:

Le scrutin étant secret, des règles particulières sont prévues à la Loi afin d'assurer le respect du secret du vote, règles qui sont les mêmes que lors d'une élection. Cependant, en date du 23 juin 1982, la Loi sur les cités et Villes était modifiée en ce qui concerne la notion des "runners". Contrairement à ce qui existait auparavant lors d'une élection municipale, il y a maintenant lieu d'autoriser ce qui est convenu d'appeler les "runners". À ce sujet, des règles précises sont établies par le président d'élection afin de s'assurer que les activités des "runners" ne nuisent pas au bon déroulement du scrutin.

Le Président d'élection,
Me Gabriel Michaud, avocat

MAISONS FLEURIES DE L'ANCIENNE-LORETTE

Il nous fait plaisir de présenter les édifices gagnants pour l'année 1982 du concours Maisons Fleuries.



Dans la catégorie unifamiliale, la palme est allée à Mme Murielle Gagné du 1218 de la Joie.



M. Léonard Tessier du 1629 St-François a mérité un premier prix dans la catégorie multifamiliale.



Pour les commerces, A. Petitclerc Électronique du 1694 Notre-Dame a décroché un premier prix.

Le Conseil de Ville a tenu à féliciter le conseiller Jacques Fauchon de même que les membres du Comité d'embellissement pour l'excellent travail accompli.

Photos: Club Photos Ancienne-Lorette par Carol Robitaille et Roland Hamel.

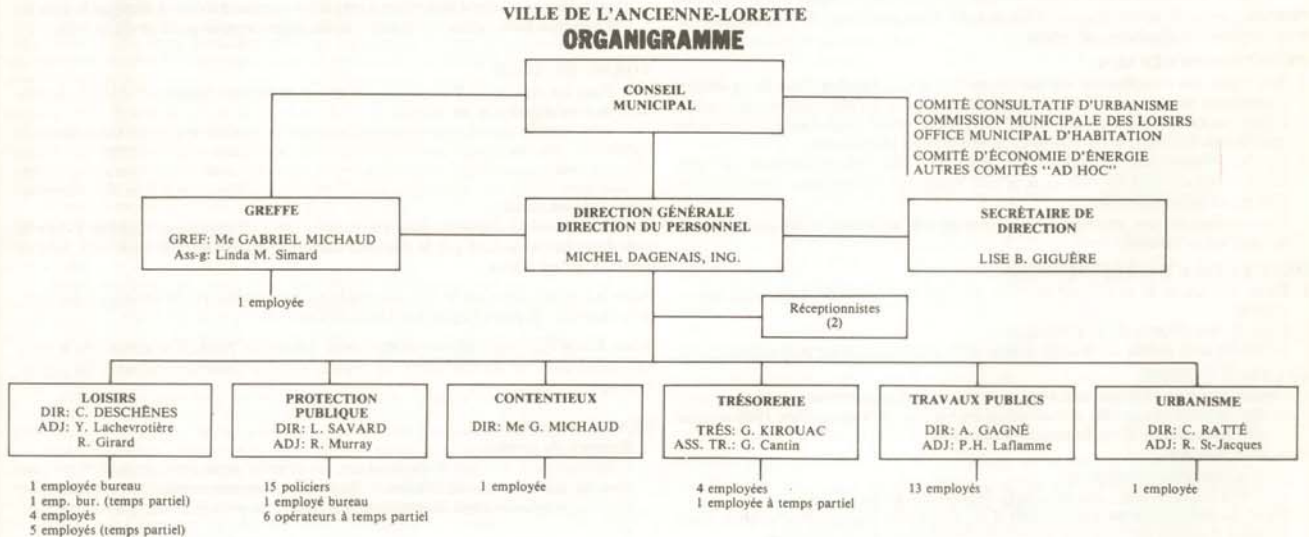
À VOTRE SERVICE: LA DIRECTION GÉNÉRALE

Depuis la création de Loretain, vous avez lu diverses chroniques sur le fonctionnement et les activités de vos services municipaux. Ces activités, bien que différentes, sont souvent interdépendantes. Elles forment un tout qui doit fonctionner de façon cohérente visant à vous fournir les services requis.

Sur le plan opérationnel et en particulier sur le plan administratif, la coordination de ces services est assurée par la direction générale, qui de plus assume la liai-

son avec le Conseil municipal. Ainsi, les fonctionnaires au centre de l'activité peuvent plus complètement être assurés que l'action est en harmonie avec la volonté politique et la volonté populaire.

Afin de vous donner une vue d'ensemble de la structure municipale, l'organigramme de la municipalité est reproduite avec les noms des personnes en autorité.



Les activités de chacun des services, vous les connaissez tous passablement bien. Je vous incite donc à communiquer "directement" avec les responsables pour résoudre les problèmes que vous pourrez rencontrer. Toutes ces personnes se feront un devoir de vous fournir les informations que vous recherchez ou encore de prendre les dispositions nécessaires pour régler vos problèmes.

Cependant, pour tout cas sortant de l'ordinaire, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Soyez assurés qu'en collaboration avec les membres du Conseil et les responsables de chacun des services, nous ferons tout en notre pouvoir pour trouver des solutions adéquates aux problèmes soulevés.

**Le Directeur général,
MICHEL DAGENAIS, ing.**

NOVEMBRE À L'ANCIENNE-LORETTE

1. Réunion du Conseil de Ville à 20h00 à l'Hôtel de Ville.
3. Réunion mensuelle du Cercle des Fermières à 20h00 au sous-sol de la sacristie.
9. Clinique de vaccination et prévention pour les 0 à 5 ans à l'école l'Étincelle de 13h30 à 16h00.
14. Référendum de 9h00 à 19h00 à la cafétéria de la Polyvalente.
15. Réunion du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville à compter de 20h00.
16. Clinique de vaccination et de prévention pour les 0 à 5 ans à la Maison Moisan de 13h30 à 15h00 et en soirée au CLSC Laurentien de 17h00 à 20h00.
17. Réunion mensuelle de l'AFEAS au sous-sol de la sacristie: priorités d'actions découlant du congrès-82 et confection de cadeaux personnalisés.
23. Clinique de vaccination et de prévention pour les 0 à 5 ans au sous-sol de l'église de l'Ancienne-Lorette de 13h30 à 16h00.

Cet espace est mis à la disposition des organismes dont les noms figurent dans les colonnes de droite. Cette chronique vise uniquement les activités publiques. Les organismes qui veulent profiter de ce service gratuit doivent en informer, avant le 10 du mois précédent, le bureau du Directeur Général de la Ville à 872-9811. On est prié de noter que LE LORETTAIN ne reproduit pas les communiqués de ces organismes.

ORGANISMES RÉCRÉATIFS

Ballet Classique:	Alice Therrien	872-4528
Baseball des Jeunes:	Louis Robitaille	872-4518
Cadets:	Armand Cloutier	872-2684
Club photos Anc.-Lor.:	Julienne Hardy	872-1331
Scouts et guides,		
19e groupe:	Gilbert Faucher	872-3147
G.E.C.C.:	Pauline Labbé	871-4588
Groupe Aventure Nature:	René Hamel	872-2769
Hockey Mineur:	Jimmy Lemelin	872-3281
Patinage Artistique:	Paul-Émile Naud	872-7048
Patinage Sportif:	Raymond Deblois	872-3972
Ringuette:	Claude Plamondon	872-9602
Rythmo-Son:	Gilles Pageau	872-3547
Séneteurs (Les)	André Larochelle	872-6431
Ski de Fond:	Richard Naud	871-1220
Soccer:	Armand Beaupré	872-7258
Tennis:	Roland Gosselin	872-1633

ORGANISMES PARA-MUNICIPAUX

Ambulance St-Jean:	Robert Bouchard	872-6241
A.F.E.A.S.	Nicole Marcoux	872-6681
Âge d'Or:	Mme Gemma Gauvin	872-7380
Association Locataires Place des Pionniers	Roland Leclerc	872-8419
Cercle des Fermières:	Ellen Matte	871-1261
Chambre de Commerce:	Jean-Marie Moisan	872-2944
Chevaliers de Colomb:	Jean-Denis Lachance	872-6229
C.L.S.C. Laurentien:	René Laverdière	872-0881
Club Richelieu:	Roger Paquet	872-2755
Filles d'Isabelle:	Lucille Morin	843-8889
Mouvement Couple et Famille:	Réal & Mariette Poulin	872-2083
Service d'entraide		
Rayon de Soleil:	Laval Monfette	872-0881
St-Vincent de Paul:	Madeleine Gosselin	872-1633

SERVICES MUNICIPAUX

Directeur Général:	Michel Dagenais	872-9811
Greffier et Contentieux:	Me Gabriel Michaud	872-9811
Cour Municipale:	Mme Monique Mignault	872-9811
Trésorerie:	Gilles Kirouac	872-9811
Urbanisme:	Claude Ratté	872-9811
Travaux Publics:	Armand Gagné	872-7007
Police et Pompiers:	Léopold Savard	872-9818
Contrôle des chiens:	Bob Plante	872-2266
Ambulance:	Léopold Savard	872-9818
Loisirs:	Camille Deschênes	871-3434
Amphiglace (Aréna)		871-3434
Office Municipal d'Habitation:	Marcel Godin	872-3544
Équipe de Sauvetage:	Jacques Gosselin	872-2913

CONSEIL MUNICIPAL

Maire:		
Marcel Pageau:		872-2170
CONSEILLERS:		
Quartier 1 (St-Jacques)		
Paul-André Robitaille:		872-2774
Quartier 2 (Notre-Dame)		
André Lessard:		872-7371
Quartier 3 (St-Paul)		
André Côté:		872-9670
Quartier 4 (St-Olivier)		
Jean-Roch Côté:		872-6294
Quartier 5 (St-Jean Baptiste)		
André Roy:		872-3326
Quartier 6 (Des Pins)		
Jacques Fauchon:		872-3277

